

Le 27 DEC. 2023

Bureau du courrier

Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75  
Hôtel du Département  
Rue de La Rovère – BP 24  
48001 Mende Cedex

### Avis de la commission des services publics locaux

Le 13/12/2023 à 14h30, s'est tenue sans conditions de quorum dans les locaux de l'Hôtel du Département de la Lozère, la commission des services publics locaux du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, régulièrement convoquée par lettre en date du 12/12/2023, le quorum n'ayant pas pu être atteint lors de la réunion du 12/12/2023.

Étaient présents parmi les membres titulaires du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75 :

- Monsieur Denis BERTRAND
- Monsieur Jean-Jacques MONTLOUBOU
- Monsieur Michel CAPONI, Président de l'UDAF de la Lozère

Étaient absents parmi les membres titulaires du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75 :

- Monsieur Michel SAUVADE
- Monsieur Sébastien DAVID

Étaient absents parmi les associations désignées :

- Le représentant de l'association des Foyers Ruraux de la Lozère
- Le représentant de l'UDAF Lozère.

Étaient également présents :

- Monsieur Christophe Cellarier du Département du Cantal
- Monsieur Vincent BALDACCHINO, représentants de la société A75 Networks
- Monsieur Baudouin DESTORS du cabinet CAP'HORNIER

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L. 1413-1,

Vu la délibération n°5/2022 instituant la commission des services publics locaux,

### **OBJET : Présentation des rapports d'activité pour l'année 2022**

Après avoir pris connaissance,

- des rapports d'activité de l'année 2022,
- des rapports d'analyse effectués par la mission de contrôle,

Après en avoir délibéré, la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

**Article unique** : Émet un avis favorable sur le rapport d'activité 2022

*Cet avis sera communiqué au Comité syndical*

à Mende, le 13/12/2023,

Les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

~~Michel CAPONI~~

Jean-Jacques MONTLOUBOU

Denis BERTRAND

Absent

